



LES FICHES DE MYRIAM · N° 5

Décorateur, architecte d'intérieur, home stager : qui fait quoi ?

TESTÉ
DEPUIS 2006

Quatre titres que l'on confond souvent. À garder sous la main, le jour où l'on vous demande ce que vous faites (et ce que vous ne faites pas).

Décorateur d'intérieur

Couleurs, matières, lumière, mobilier, agencement : il sublime l'existant.

Aucun diplôme exigé, une formation fortement conseillée. RC pro conseillée.

Architecte d'intérieur

Plans techniques, redistribution des espaces, démarches en mairie, suivi de chantier.

Titre non protégé, formations bac+5 reconnues. Décennale s'il touche à la structure.

Home stager

Met en valeur un bien pour qu'il se vende ou se loue plus vite.

Aucun diplôme exigé. Et ce n'est pas fini en un mois, comme à la télé.

Conseiller déco

pas un métier défini

Souvent un vendeur conseil en magasin, qui aide à choisir les produits de l'enseigne.

Et l'architecte ? C'est le seul titre protégé (diplôme d'État et inscription à l'Ordre). Il est obligatoire pour un permis de construire au-delà de 150 m².

Quel que soit le titre, deux réflexes : être bien assuré et bien choisir ses artisans.